



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101661

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/07/2025 21H27 C:005360 I:17352
V/REF : 1029841
V/Appel du Mercredi 30/07/2025 a 21H27

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 03486
IMMEUBLE : 91/93 L'EUROPE -3486
91/93, BOULEVARD DE L'EUROPE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 22 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 91 EUROPE - LOGEMENT DE M WIBERRAS AU 1ER ETAGE - *07 70062872*
MOTIF : REFOULEMENT BAIGNOIRE
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 30/07/2025 A 23H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX EPRSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR WIBERRAS
- PRESENCE D'UN REFOULEMENT WC, BAIGNOIRE

OUVERTURE GAINTE TECHNIQUE ET DEPOSE TRAPPE DE VISITE
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION A PARTIR DE LA TRAPPE DE VISITE SUR 12 METRES
LINEAIRES DE COLONNE
FERMETURE TRAPPE
CONTROLE ECOULEMENT
- PIED COLONNE OBSTRUE PAR UNE GRANDE QUANTITE DE LINGETTES
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 20/10/25 a 11H24 Mme S MATHIEU
DT AB EMAIL en CC le 02/10/25 a 15H39 stephanie.mathieu@semcoda.c
DT AB Email envoyé le 02/10/25 a 15H39 Mme J. DEFDAF
CD AB Email envoyé le 15/09/25 a 10H45 Mme M CONTAMIN
CD AB Email envoyé le 09/09/25 a 10H29 Mme M CONTAMIN
CD AB Email envoyé le 01/09/25 a 11H06 Mme J. DEFDAF

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

MP AB Email envoyé le 13/08/25 a 17H22 Mme J. DEFDAF
MP AB EMAIL en CC le 01/08/25 a 19H32 jasmine.defdaf@semcoda.com
MP AB EMAIL en CC le 01/08/25 a 19H32 dominique.chamblas@semcoda.
MP AB Email envoyé le 01/08/25 a 19H32 M. B CARRE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs interventions que nous arrivons a déterminer la cause du refoulement et a y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
2,00	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement le 30/07	1	170,03	340,06
2,00	Sup.H.100%-Pomp.Refoul. +20h-Sa+12h-D/JF	1	170,03	340,06
2,00	H(s)2ème personnel le 30/07	2	62,01	124,02
2,00	Sup.H.100%-Ouv.Spéc. +20h-Sa +12h-D/JF	2	62,01	124,02
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
0,30	M3 d'eau	1	6,37	1,91
TOTAL H.T.				1112,07
T.V.A. a 10,00%				111,20
TOTAL T.T.C.En EURO				1223,27

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101661

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1029841 du 03/10/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MR XIBERRAS Frederic

91 AVENUE DE L'EUROPE

69008 LYON

Référence de la Demande

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Téléphone : 07.70.06.28.72 / 04.78.75.68.01

03486-00001-00001-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 16/04/1997

Délai

Date limite exécution : 18/10/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 BON DE REGUL REF 30/07/2025 21H27 BON DE REGUL REF INTER 30/07/2025 21H27 LOGT XIBERRAS	1,00	1 112,06	1 112,06	111,21	1 223,27

Total H.T.	1 112,06
Total TVA	111,21
Total TTC	1 223,27

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 03/10/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **91 AVENUE DE L'EUROPE 69008 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **20/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1029841